



L'Aide juridictionnelle, l'avocat a t-il dit la vérité?

Par Alex00

Bonjour,

J'ai saisi un avocat pour me défendre suite à un licenciement, celui-ci ne m'a pas parlé de l'aide juridictionnelle au premier entretien il y a 2 ans.

L'affaire est toujours en cours aux prud'hommes, j'ai décidé de faire une demande d'aide juridictionnelle suite à la réception de la facture d'honoraires de l'avocat.

Vous allez me dire, pourquoi faire la demande aussi tard?

Tout simplement, mon assurance vient de refuser la prise en charge de ces honoraires malgré l'option "protection juridique"

C'est pourquoi j'ai décidé de faire la demande en ligne et je suis éligible, en cours de cette demande, ils me demandent une attestation d'un auxiliaire de justice (avocat) signé pour accord de prendre mon dossier.

Celui-ci a refusé de me délivrer cette attestation pour la raison suivante:

"Si je vous fais cette attestation, je renonce à mes honoraires que je vous ai facturés (1250?).

Dit-il la vérité?

Merci d'avance pour une réponse s'il vous plaît.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

L'avocat est libre de travailler à l'AJ (350e grosso modo) ou pas : les prestations ne sont pas forcément les mêmes que celle qu'il a décidé d'entreprendre dans votre intérêt dans la convention d'honoraire, que vous avez acceptée .
Donc oui, soit l'avocat accepte l'AJ et ne vous demande rien de plus, soit pas .

Par de là, que vous puissiez bénéficier de l'AJ est une chose, qu'il s'assoit sur les honoraires que vous avez décidés il y a deux ans une autre .

Vous lui devez ses honoraires pour les diligences effectuées et cela , même si vous décidez de continuer avec un autre avocat pour la suite qui accepte l'AJ .

Par Alex00

Merci pour votre réponse,

Ses honoraires je les ai déjà réglés, je crois que vous n'avez pas répondu exactement au problème.

En effet, l'avocat est libre de choisir une AJ ou non.

La question est:

En me faisant cette attestation, renonce-t-il à ses honoraires?

Amicalement

Par kang74

Oui , s'il accepte l'AJ, il déclare renoncer aux honoraires de la convention puisqu'il a déjà pris votre dossier .

Par Alex00

Donc il a raison.

Merci à vous!